

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 396-2024 concernant la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité www.saint-isidore.net .

DONNÉ À Saint-Isidore, ce onzième (11^e) jour de septembre deux mille vingt-quatre (2024).


Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

